Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-252900113-20261015-LOL_15102026_C-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2026/04/03

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DES EAUX DU POHER
Mairie de Landeleau

Séance du 15 octobre 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Comité syndical	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
08	08	08

Date de la convocation
Le 17 septembre 2026
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le quinze du mois d'octobre,
à 10h00, le Comité du SYNDICAT DES EAUX DU POHER,
légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LANDELEAU, sous la présidence de M. Yvon COQUIL.

Présents pour :

Cléden-Poher	:	**P.Y QUILTU. A. LE GUEN**
Landeleau	:	**Y. COQUIL. J. F. SARREAU.**
Spézet	:	**S. LE MOAL. N. COUTELLER.**
Saint-Hernin	:	**E. LE BIHAN. E. LE LOUARN**

Absents titulaires : **R. LE COENT**

Objet de la Délibération
Renforcement de la conduite d'AEP entre l'usine de Moulin Neuf sur la commune de Landeleau et le réservoir de Bellevue sur la commune de Saint-Hernin – Attribution du marché de travaux pour les tronçons n° 1 et 3.

M. le Président rappelle au comité syndical le programme de travaux destiné à sécuriser le réseau de refoulement-distribution entre l'usine de Moulin-Neuf (Landeleau) et le réservoir de Bellevue (Saint-Hernin) établi suite à l'actualisation de l'étude schéma directeur réalisée en 2020 à l'échelle du territoire du syndicat des Eaux du Poher. Par délibération en date du 17 juillet 2025, le comité syndical a approuvé les rapports avant-projets portant sur les 3 tronçons.

Il précise que, dans le cadre d'un marché public passé selon la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R 2323-1 1° du code de la commande publique, un appel à la concurrence a été lancé le 22 juillet 2026 pour une remise des offres fixée au mercredi 23 septembre à 12h00.
La consultation portait sur les travaux de renforcement de la canalisation de refoulement d'eau potable entre l'usine de Moulin Neuf (Landeleau) et Croix Quemener (Cléden-Poher) pour le tronçon n° 1 et entre le chemin communal de Kerguz et le réservoir de Bellevue (Saint-Hernin) pour le tronçon 3. Par souci d'efficacité et de compétence, il a été décidé de proposer 2 lots distincts :
Lot n° 1 : Canalisations
Lot n° 2 : Forages dirigés

M. le Président rend compte au comité syndical du résultat de cette consultation. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 octobre 2026 à 9h30, a pris connaissance du rapport d'analyse des offres et propose de retenir les sociétés suivantes :

	Travaux pour le renforcement de la conduite d'AEP entre l'usine de Moulin Neuf et le réservoir de Bellevue (Tronçons n° 1 et 3)	**Entreprise**	**Montant HT €**
Lot n° 1	**Canalisations**	**SAS Toulgoat** 489, ZI de Stang Bleï 56110 GOURIN	**839 166,00 €**
Lot n° 2	**Forages dirigés**	**ARMOR FORAGE** 12 ZA 22130 CORSEUL	**129 850,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-252900113-20261015-LOL_15102026_C-DE

Il propose à l'assemblée de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Comité Syndical, entendu les explications de M. le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide, suivant l'avis de la commission d'appel d'offres, de confier aux entreprises SAS Toulgoat, 489 ZI de Stang Bleï 56110 GOURIN (lot 1) et Armor Forage, 12 ZA 22130 CORSEUL (lot 2) le marché de travaux de renforcement de la canalisation de refoulement de l'usine de Moulin Neuf à Bellevue, tronçons n° 1 et 3, pour un montant total de 969 016,00 € HT.
- Donne pouvoir au Président afin de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent marché.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Yvon COQUIL.

